



Montreuil, le 9 octobre 2005

**Monsieur Dominique de Villepin
Premier Ministre
57, rue de Varenne**

75700 - PARIS

☎ 01 48 18 82 12
☒ 01 48 51 55 31

Monsieur le Premier Ministre,

Compte tenu des menaces qui pèsent sur ses activités et sur l'emploi, l'impasse actuelle dans laquelle est placée la SNCM me conduit à vous interpellier de nouveau avec solennité.

Comme je vous l'ai déjà indiqué cette situation a son origine dans l'absence de réaction de votre prédécesseur face à la dégradation évidente de la situation de la Société Nationale. Ainsi les alarmes régulièrement tirées par les représentants du personnel ainsi que mes interventions directes des 23 septembre, 18 novembre 2004 et 26 janvier 2005 sont restées sans réponse.

Il a fallu attendre le 17 février 2005 pour que se tienne une table ronde réunissant élus locaux, représentants des salariés sous la présidence de Monsieur Goulard.

Celle-ci a déclenché un cycle de huit rencontres techniques dites « structure de contact » qui ont toutes portées sur le diagnostic concernant la SNCM.

Ces rencontres avaient permis de dégager un consensus sur les constats.

Par contre, malgré notre insistance, aucune initiative n'a été prise depuis lors pour conduire la concertation indispensable pour élaborer les scénarios d'avenir.

Vous comprenez dans ces conditions combien la surprise et l'indignation ont été générales lorsque élus et salariés ont découvert, par voie de presse, le choix du gouvernement de céder totalement l'entreprise publique au fonds

d'investissement Butler Capital Partners à l'issue d'un simulacre d'appel d'offre.

Suite aux réactions nombreuses et à la mobilisation des personnels de la SNCM, le gouvernement a changé à deux reprises le schéma qu'il entendait mettre en œuvre. Il a admis que l'Etat pouvait demeurer présent dans le capital de l'entreprise à hauteur de 15 puis 25 %.

Je vous redis mon désaccord sur ces montages financiers conçus dans l'improvisation.

Pour autant, vous avez pu noter que les syndicats de l'entreprise dont les organisations de la CGT n'ont pas bloqué la négociation. Ils ont accepté la perspective d'une présence de capitaux privés et l'hypothèse d'un plan social sous couvert d'en négocier précisément les dispositions. Par contre, toujours unitairement, les syndicats ont insisté, à juste raison, sur les conditions à réunir pour que l'Etat se porte garant de la pérennité des activités et des missions répondant aux exigences de service public.

Force est de constater que toutes les modalités de ces garanties n'ont pas été abordées. Il est aberrant de constater que Butler Capital Partners a obtenu « une clause résolutoire » qui l'autorise à retirer ses capitaux de l'entreprise, si la SNCM n'était pas retenue lors du prochain appel d'offres en 2006 pour la délégation de service public de transport entre le continent et la Corse. Cela, alors que dans le même temps les pouvoirs publics se refusent à définir les garanties qu'attendent les usagers et les salariés.

Je veux vous rappeler que la SNCM et le dispositif de continuité territoriale sont nés de l'effondrement du système précédent assuré par des compagnies privées subventionnées et des mécontentements virulents à leurs égards. Il serait judicieux d'en tirer les leçons.

Il revient à la puissance publique, la collectivité territoriale corse, de définir rapidement le niveau de desserte nécessaire à une bonne continuité territoriale entre la Corse et le continent. L'Etat se doit, lui, de mettre à disposition de cet enjeu de service public un outil de production capable de donner du sens aux notions d'égalité de traitement, de droit au transport et, dans le particularisme qui caractérise ce cas précis, capable de compenser le handicap insulaire.

Il est également essentiel de maintenir, dans le cadre d'une politique maritime nationale, l'unicité de l'entreprise avec ses activités vers le Maghreb.

On ne peut pas séparer la définition des missions de service public de leur mise en œuvre. Il est donc tout à fait anormal que l'Etat délègue sans réelles

garanties à un industriel privé l'exclusivité des pouvoirs quant à la gestion opérationnelle des dessertes maritimes.

Sauf à considérer que l'avenir de la Corse se situe dans l'isolement, l'intervention de l'Etat ne peut se résumer à la dotation de continuité territoriale qu'il est d'ailleurs indécent d'assimiler à une subvention.

Contrairement à d'autres acteurs, la CGT considère que la Corse aurait tout à perdre si toutes les conditions n'étaient pas réunies afin que la solidarité nationale puisse continuer à s'exercer pleinement.

Nous avons besoin d'une entreprise nationale dégagée de la pression dominante d'investisseurs financiers privés.

La pérennité des participations financières publiques dans le capital de la SNCM et la maîtrise publique du pilotage de l'entreprise doivent être discutés.

Plutôt que d'envisager un dépôt de bilan aux conséquences désastreuses, le gouvernement doit, sous votre impulsion, accepter de renouer sans attendre le dialogue en vue de définir les garanties assurant la pérennité de la SNCM dans ses aspects industriels, sociaux et financiers.

Aussi je vous demande au nom des organisations territoriales et professionnelles de la CGT, dont celle de la SNCM, de créer les conditions pour une reprise des discussions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération

Bernard THIBAUT
Secrétaire Général